

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), le lundi 5 février 2024, à 19 heures, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) : Mesdames Suzanne Jutras et Kim Munkittrick, Messieurs Guy Lapointe, Martin Loubier, Gaétan Roy et Sylvain Hamel.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Sylvain Drolet, directeur général est présent.

CETTE SÉANCE DU CONSEIL EST ENREGISTRÉE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2024-02-20

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté en laissant le varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024**
- 4. Suivi des résolutions et/ou dossiers**
- 5. Période de questions du public**
- 6. Rapport des activités du maire et des conseillers(ères)**
- 7. Demande de contributions ou d'appui**
 - 7.1 Réservation pour les vœux de 2024 – Reflet du Canton de Lingwick
 - 7.2 Les journées de la « PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE »
- 8. Administration générale**
 - 8.1 Présentation de l'état des activités financières
 - 8.2 Adoption, paiement et ratification des comptes de janvier 2024
 - 8.3 Mise à jour des administrateurs principaux au compte de la municipalité
 - 8.4 Nomination représentant OBNL - habitation
 - 8.5 Demande pour le programme PAVL - Député
 - 8.7 Avis de motion – Règlement sur la tarification des services offerts par la municipalité
 - 8.8 Assurance concernant l'église Ste-Marguerite (valeur)
 - 8.9 Politique OBNL – continuité dans le dossier
 - 8.10 Résolution pour utilisation du FDR - temporairement
 - 8.11
- 9. Pause santé**
- 10. Incendie et sécurité publique**
 - 10.1 Information concernant le dépôt des états financiers 2023 – Régie des Rivières

11. Réseau routier – voirie

11.1 Résolution pour entériner la dépense de réparation camion 2017

12. Hygiène du milieu

12.1 Résolution pour l’approbation et l’autorisation de signature d’une entente de délégation de compétence pour les matières recyclables

12.2 Date pour les encombrants

13. Urbanisme, aménagement et développement

13.1 Suivi dossier sur l’habitation

14. Loisir et culture

14.1 Appel d’offre par invitation pour la phase 2 – abri permanent – Fermeture partielle

14.2 Projet de jardin communautaire ?

15. Correspondance

Dépôt de la correspondance

16. Varia – ouvert

16.1 Remerciement à la FADOQ – activité du 27 janvier 2024

16.2 Félicitations et remerciements – Madame Paradis comme bénévole d’exception

16.3

17. Période de questions sur les sujets traités

18. Levée de l’assemblée

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 15 janvier, qu’ils ont pris connaissance de son contenu;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

2024-02-21

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal du 15 janvier 2024 et que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

4. SUIVI DES RÉSOLUTIONS ET DES DOSSIERS

La majorité des retours ont été faits dans la dernière semaine de janvier étant donné la date de l’assemblée du conseil municipal.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

LA MAIRE ROBERT GLADU

- 11 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 15 janvier – conseil municipal
- 18 janvier – invitation député Mme Bibeau
- 22 janvier – atelier de travail – dossier révision des coûts généraux des services autres
- 25 janvier – rencontre de travail politique OBNL - Lingwick
- 29 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 31 janvier – rencontre OBNL – habitation

Rencontre non rémunérée par la municipalité

- 16 janvier – atelier de travail – MRC
- 24 janvier – conseil MRC
- 27 janvier – souper de l'âge d'or

LA CONSEILLÈRE KIM MUNKITTRICK, SIÈGE NO. 1

- 11 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 15 janvier – conseil municipal
- 22 janvier – atelier de travail – dossier révision des coûts généraux des services autres
- 29 janvier – atelier de travail – conseil municipal

LE CONSEILLER GUY LAPOINTE, SIÈGE NO. 2

- 11 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 15 janvier – conseil municipal
- 18 janvier – C.A. de la région des Rivières
- 22 janvier – atelier de travail – dossier révision des coûts généraux des services autres
- 25 janvier – rencontre de travail politique OBNL - Lingwick
- 29 janvier – atelier de travail – conseil municipal

Rencontre non rémunérée par la municipalité

- 10 janvier – AGA des Gaies Lurons
- 24 janvier – bénévolat pour la FADOQ
- 25 janvier – bénévolat pour la bibliothèque
- 27 janvier – bénévolat pour la FADOQ
- 29 janvier – bénévolat pour la FADOQ

LE CONSEILLER MARTIN LOUBIER, SIÈGE NO. 3

- 11 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 15 janvier – conseil municipal
- 22 janvier – atelier de travail – dossier révision des coûts généraux des services autres
- 25 janvier – rencontre de travail politique OBNL - Lingwick
- 29 janvier – atelier de travail – conseil municipal

LA CONSEILLÈRE SUZANNE JUTRAS, SIÈGE NO. 4

- 11 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 15 janvier – conseil municipal
- 18 janvier – Rencontre agent de loisir à la MRC plus rencontre de loisirs
- 22 janvier – atelier de travail – dossier révision des coûts généraux des services autres
- 24 janvier – assemblée régulière – Journal Le Haut-Saint-François
- 29 janvier – atelier de travail – conseil municipal

LE CONSEILLER SYLVAIN HAMEL, SIÈGE NO. 5

- 11 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 15 janvier – conseil municipal
- 18 janvier – invitation député Mme Bibeau
- 22 janvier – atelier de travail – dossier révision des coûts généraux des services autres

LE CONSEILLER GAÉTAN ROY, SIÈGE NO. 6

- 11 janvier – atelier de travail – conseil municipal
- 15 janvier – conseil municipal
- 22 janvier – atelier de travail – dossier révision des coûts généraux des services autres
- 29 janvier – atelier de travail – conseil municipal

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUI
7.1 RÉSERVATION POUR LES VŒUX DE 2024 – LE REFLET DU CANTON DE LINGWICK

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement des vœux de 2024 reçue le 23 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'on a fait paraître les vœux en décembre 2023, mais sans aucun coût.

2024-02-22

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

ET RÉSOLU de réserver pour 2024 un emplacement pour les vœux du conseil, mais que le paiement se fera à l'automne prochain d'une somme de 110.00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16.2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent ! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront, elles aussi, cet événement ;

2024-02-23

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

ET RÉSOLU que le conseil municipal proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Lingwick pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVert le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La situation financière en date du 31 janvier 2024 est déposée à chacun des membres du conseil.

8.2 ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES D'OCTOBRE 2023

2024-02-24

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant au chèque déboursé numéro 202400001 au chèque déboursé numéro 202400045 soit acceptée et leurs paiements autorisés pour un montant de 64,215.79 \$ et de 26,627.61 \$ pour les salaires du mois de janvier des employés et des élus.

Salaires :

2024-01-06	7,783.02 \$
2024-01-13	6,722.03 \$
2024-01-20	6,060.60 \$
2024-01-27	6,061.96 \$
Total	26,627.61 \$

Déboursés : voir tableau plus bas

<i>Liste des paiements émis</i>			<i>Détaillée par No déboursés</i>			
N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400001 (I)		2024-01-04	1092	SYLVIE ETHIER	publipostage et boissons gazeuses	138,79 \$
202400002 (I)		2024-01-06	4	Infotech	Contrat soutien 2024 du 1 janv au 31	7 705,62 \$
202400003 (I)		2024-01-08	8	Hydro-Québec	Chauffage centre Comm. 18 nov au	2 036,47 \$
202400008 (I)	21125	2024-01-10	92	Bourque Sylvio	Déplacement pour le mois de	33,63 \$
202400009 (I)		2024-01-24	8	Hydro-Québec	Électricité éclairage de rue 1 au 31	269,62 \$
202400010 (I)		2024-01-24	8	Hydro-Québec	Électricité garage	805,26 \$
202400011 (I)		2024-01-15	1092	SYLVIE ETHIER	Publipostage calendrier des résidus	53,81 \$
202400014 (I)		2024-01-16	918	SERVICES DE CARTES	Hébergement Congrès Maire +	1 106,86 \$
202400015 (I)		2024-01-16	4	Infotech	Frais de livraison papeterie de	31,79 \$
202400016 (I)		2024-01-16	6	Pierre Chouinard & Fils	Mazout coloré no 2 148,60l	5 300,08 \$
202400017 (I)		2024-01-16	18	JN Denis Inc.	Réparation camion pompier Sterling	2 208,48 \$
202400018 (I)		2024-01-16	29	Quincaillerie N.S. Girard	Loquet aimanté + pelle à neige	30,26 \$
202400019 (I)		2024-01-16	110	VIVACO groupe coopérat	Achat chemises (2) + bas de travail	136,45 \$
202400020 (I)		2024-01-16	173	TGS Industriel inc.	Fil non cuivré aristorod 12,5 (18kg)	185,34 \$
202400021 (I)		2024-01-16	397	SEL WARWICK INC.	Sel à glace en vrac + convoyeur	4 694,07 \$
202400022 (I)		2024-01-16	537	Superior Sany Solutions	10 poches fondant à glace pour	183,39 \$
202400023 (I)		2024-01-16	726	Valoris - Régie HSF et	Déchets municipalité 1 et 5	2 583,00 \$
202400024 (I)		2024-01-16	990	J.Marc Laroche Entreprer	Installation poteau neuf + électricité	2 193,72 \$
202400025 (I)		2024-01-16	1076	ISABELLE POULIN	Téléphone pour le garage	66,67 \$
202400026 (I)		2024-01-16	1113	ÉLÉVATION	Appel de service pour la plateforme	680,76 \$
202400027 (I)		2024-01-16	1154	DROLET SYLVAIN	Déplacement pour rencontre	68,40 \$
202400028 (I)	21126	2024-01-16	9	Magasin général Morin	Achat gaz pour mois décembre 2023	454,61 \$
202400029 (I)	21127	2024-01-16	320	Fonds de l'information - te	MAJ rôle d'évaluation	25,00 \$
202400030 (I)	21128	2024-01-16	641	Centre agricole Expert inc	Primer gris (3)	65,36 \$
202400031 (I)	21129	2024-01-16	665	DonloxHarmer	Cylindre fileté Medeco 1 1/8 porte	346,45 \$
202400032 (I)	21130	2024-01-16	991	Régie intermunicipale inc	Quote-part 1ère partie	29 404,00 \$
202400033 (I)	21131	2024-01-16	1086	Bumper to Bumper	Meule tronc 5p	83,93 \$
202400034 (I)	21132	2024-01-16	1158	Harnois énergies	Propane pour caserne et garage	888,20 \$
202400035 (I)	21133	2024-01-16	1163	André G. Mathieu	Procédure du huissier mise en	114,02 \$
202400036 (I)	21134	2024-01-16	1167	Aubert Bernard Matteau	Acquisition de l'Église	1 437,72 \$
202400038 (I)		2024-01-22	1152	Cogeco Connexion	Téléphonie bureau + internet Wi-Fi	212,72 \$
202400039 (I)		2024-01-03	1053	GC Crédit-bail Québec inc	Location trimestriel photocopieur 1	339,23 \$
202400044 (I)	21136	2024-01-31	766	Club de l'Age d'or de Ling	Aide pour ménage et achat de	250,00 \$
202400045 (I)		2024-01-31	22	Bell Canada	Téléphone garage période janvier	82,08 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-010						64 215,79 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 MISE À JOUR DES ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la fin de contrat de Monsieur Perron, nous devons mettre à jour les informations des administrateurs pour notre compte chez Desjardins.

CONSIDÉRANT QUE le maire se doit d'avoir les mêmes accès au compte pour effectuer correctement la tâche qui lui incombe.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2024-02-25

ET RÉSOLU de nommer le maire Monsieur Robert Gladu au titre d'administrateur principal comme le directeur général et de retiré Monsieur Gaétan Perron comme administrateur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OBNL DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT la création d'un nouvel OBNL de l'habitation pour les projets dans le Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un représentant au sein de cet OBNL;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

2024-02-26

ET RÉSOLU de nommer comme représentant à l'OBNL de l'habitation monsieur Sylvain Hamel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 DEMANDE POUR LA SUBVENTION PAVL – DÉPUTÉ

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans la période pour la demande de subvention au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de subventions pour améliorer son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la subvention PAVL est discrétionnaire au débuté;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

2024-02-27

ET RÉSOLU de renouveler la demande pour 2024 concernant la subvention PAVL et de transmettre le tout au député de Mégantic Monsieur François Jacques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 381-2024 TARIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lingwick désire mettre à jour, ajouter des tarifs pour les autres services que la municipalité peut tarifer en dehors de la taxation;

Martin Loubier donne avis de motion selon lequel le conseil adoptera à une prochaine assemblée le règlement 381-2024, règlement décrétant la tarification des autres services offerts par la municipalité.

8.7 ASSURANCE CONCERNANT L'ÉGLISE SAINTE-MARGUERITE

Dossier reporté

8.8 POLITIQUE OBNL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être équitable envers l'ensemble des OBNL de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a travaillé sur une politique minimaliste afin de restreindre les demandes face aux organismes à leurs obligations comme OBNL;

EN CONSÉQUENCE

2024-02-28

IL EST RÉSOLU d'adopter la politique sur les OBNL tel que présenté et y ajoutant à la demande de Monsieur Guy Lapointe l'ajout au point 5 « pourra même exiger d'être présente lors de leur AGA (sans être une obligation).

Madame Suzanne Jutras désire enregistrer sa dissidence sur l'adoption de la politique présentée ce soir pour la raison que la politique aurait dû être rapportée et présentée aux organismes avant son adoption tels que discuté lors de la dernière rencontre avec les organismes.

Monsieur le maire explique l'importance d'adopter la politique pour être en respect de la loi et demande le vote pour son adoption.

Pour : conseillers et conseillères, Kim Munkittrick, Martin Loubier, Sylvain Hamel, Gaétan Roy et Guy Lapointe.

Contre : Suzanne Jutras qui réitère que ce n'est aucunement sur la teneur de la politique, mais bien sur la procédure d'adoption de la politique.

Politique d'aide financière et de soutien aux OSBL 19-2024

Février 2024 résolution numéro : 2024-02-28

Table des matières

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE ET PRINCIPES

.....

1. OBJECTIFS VISÉS	
2. DÉFINITIONS	
3. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ	
4. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE LA DEMANDE	
5. EXIGENCES À REMPLIR	
6. PROCÉDURE	
7. VERSEMENT DE L'AIDE	
8. MONTANT MAXIMUM EN ESPÈCE	
9. BILAN ET REDDITION DE COMPTE	
10. REMBOURSEMENT DE L'AIDE	
11. DIVERS	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE ET PRINCIPES

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par diverses lois, dont notamment la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Lingwick, ci-après la Municipalité, peut venir en aide aux organismes à caractère non lucratif.

La Municipalité reconnaît l'apport important des organismes sans but lucratif (OSBL) de son milieu, notamment dans le domaine des loisirs, de la culture, des sports, du domaine communautaire, touristique et récréatif, par l'octroi d'aide financière directe ou d'une aide en ressources humaines, matérielles, immobilières, techniques ou par des services.

La Municipalité désire donc par la présente politique :

- Établir et préciser les conditions permettant de bénéficier du soutien de la Municipalité ;
- Établir les paramètres et critères permettant à la Municipalité d'analyser de façon objective et équitable les demandes de subvention provenant d'organismes sans but lucratif du milieu en fonction de leurs objectifs et des objectifs de support de la Municipalité ;
- Consolider le partenariat déjà existant entre la Municipalité et son milieu.

La remise d'une aide financière se fait selon le budget dédié à cette fin tel qu'adopté par le Conseil municipal. Lorsque la demande a trait à des ressources humaines et matérielles, celle-ci sera évaluée selon les disponibilités du moment.

Lorsque les fonds sont entièrement utilisés pour une année donnée, la Municipalité refusera toute nouvelle demande jusqu'à la fin de son exercice financier. La municipalité exerce ce pouvoir discrétionnaire de soutien au meilleur des informations qu'elle possède et/ou de celles fournies par les requérants. Les subventions octroyées ne sont pas nécessairement récurrentes et doivent être reconsidérées chaque année.

Cette politique se veut un guide de référence pour la Municipalité qui se réserve le droit, si elle le juge à propos, de déroger à celle-ci dans le cadre de circonstances particulières observées lors de l'évaluation d'une demande.

Il est important de préciser que l'organisme assume toujours l'entière responsabilité des activités et des événements qu'il organise et réalise et qu'il s'engage à respecter la présente politique et les exigences de la Municipalité.

1. OBJECTIFS VISÉS

La présente politique a pour objectif de :

- Soutenir les interventions des organismes à caractère non lucratif ;
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics, des services et des ressources de la Municipalité ;
- Définir les diverses formes d'assistance possibles ;
- Définir les différents types d'organismes à caractère non lucratif admissibles;

2. DÉFINITIONS

Organisme sans but lucratif, ci-après « OSBL » :

- Organisme sans but lucratif incorporé selon la *Partie III de Loi sur les Compagnies* ou un organisme enregistré sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les clubs de récréation* ;
- Pour les fins de l'application de la présente politique, les Organismes à but non lucratif (OBNL), sont aussi admissibles

3. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

Seul un organisme à caractère non lucratif constitué conformément aux lois applicables possédant une structure décisionnelle démocratique avec Conseil d'administration peut présenter une demande de subvention.

L'OSBL doit œuvrer au sein de la communauté ou être reconnu comme œuvrant auprès des citoyens de la Municipalité.

L'OSBL doit respecter les normes telles que décrites :

- Poursuivre des objectifs s'intégrant aux politiques municipales, favorisant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, favorisant l'accès aux activités pour les citoyens, favorisant la pérennité et le développement de la Municipalité et l'esprit de communauté, favorisant l'implication et permettant cette implication des citoyens ;
- Fournir les documents demandés au point 5 de la présente politique avec sa demande ;

- Aucun employé rémunéré par l'OSBL ne peut faire partie du conseil d'administration de l'organisme ;

Le respect de ces normes rendra l'OSBL admissible à l'évaluation de sa demande. Cela ne signifie toutefois pas que l'aide ou le soutien soit nécessairement accordé par la municipalité qui évaluera la demande.

4. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE LA DEMANDE

- Capacité de réaliser le projet ;
- Situation financière de l'organisme ;
- Projet ayant des retombées dans la communauté locale ;
- Advenant un surplus dans les opérations budgétaires, ce surplus doit être destiné à des fins identifiées ;
- Le coût de l'activité pour le citoyen pour laquelle une aide est demandée ;

Dans le cas où l'aide accordée l'est en tout ou en partie sous forme de services, de plateau ou d'équipements fournis gratuitement par la Municipalité, une évaluation de leurs coûts pourra être faite par la direction générale et jointe à la demande d'aide qui sera ultérieurement étudiée par le conseil. Si l'aide est accordée, l'évaluation sera transmise au bénéficiaire de la demande afin qu'il la fasse connaître à celles et ceux qui en bénéficient.

5. EXIGENCES À REMPLIR

Le requérant doit déposer les documents suivants :

- Le formulaire de demande dûment complété (Annexe A);
- Une brève description des objectifs généraux que l'OSBL poursuit, sa mission, son secteur d'activité(s) (exemple : loisirs, culturel, etc.);
- Le dernier bilan et états financiers acceptés par l'Assemblée générale des membres de l'organisme ainsi que l'ordre du jour et de son procès-verbal ;
- Le conseil municipal pourra demander que l'un de ces membres soit présent lors de l'AGA ;
- Le dernier rapport d'activités de l'année en cours accepté par l'Assemblée générale des membres de l'organisme ;
- La liste à jour des membres du Conseil d'administration avec adresses, code postal et numéros de téléphone, lors du dépôt d'une demande ;
- Copie des lettres patentes de l'organisme ;

6. PROCÉDURE

Tous les dossiers de demande d'aide doivent être envoyés par courriel à canton.lingwick@hsfqc.ca

Ces demandes sont analysées par la municipalité qui rendra sa décision dans les 60 jours suivants la date de réception de la demande.

Rappelons que la Municipalité dispose d'une enveloppe budgétaire et des ressources limitées et fera inévitablement un choix parmi les projets présentés.

7. VERSEMENT DE L'AIDE

L'aide accordée est versée ou les services sont rendus, selon le cas, au moment et selon les modalités déterminées par le conseil municipal lorsqu'il statuera sur la demande.

8. MONTANT MAXIMUM ANNUEL EN ESPÈCE

L'aide accordée en espèce sera d'un maximum 250.00 \$ par année, soit en une ou plusieurs demandes.

9. BILAN ET REDDITION DE COMPTE

Dans un délai maximal de deux (2) mois après l'utilisation de l'aide accordée ou des services rendus, le bénéficiaire doit déposer une reddition de comptes (revenus et dépenses (factures) liés au projet, un résumé de la réalisation du projet, des retombées, etc.)

10. REMBOURSEMENT DE L'AIDE

Dans l'éventualité où l'objet de la demande de soutien ne peut se réaliser ou que le bilan demandé au point 8 n'est pas fourni, le bénéficiaire de l'aide sera dans l'obligation de rembourser en totalité l'aide financière fournie. Les administrateurs de l'organisme seront conjointement et solidairement responsables du remboursement de l'aide financière.

11. DIVERS

L'application de cette politique d'aide financière et de soutien demeure directement liée aux capacités financières et au budget de la Municipalité de Lingwick.

ADOPTÉ

8.9 RÉOLUTION – UTILISATION TEMPORAIRE DU FONDS DE ROULEMENT POUR LES OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE les revenus de taxe 2024 commenceront à entrer vers la fin février et la mi-mars;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut éviter de payer des intérêts pour un emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit est déjà utilisée presque dans sa totalité ;

EN CONSÉQUENCE

2024-02-29

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

ET RÉSOLU QUE d'autoriser l'utilisation d'un montant maximum de 110,000 \$ du fonds de roulement après que la marge de crédit soit au maximum pour les opérations de fonctionnement et que ce montant sera remboursé aussitôt que les revenus de taxation nous permettront de rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PAUSE SANTÉ

aucune

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 INFORMATION CONCERNANT LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE DES RIVIÈRES

L'information est donnée aux membres du conseil, qu'il y aura le 15 février prochain à 18 h 30, le dépôt des états financiers 2023 pour la régie des Rivières.

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 RÉPARATION MAJEURE SUR LE CAMION 2017

CONSIDÉRANT la soumission estimative de JN Denis d'une somme de 17,140.11 pour la réparation majeure au niveau du différentiel pour le camion Inter 2017

CONSIDÉRANT QUE le camion avait été envoyé pour évaluation à la suite de problèmes majeurs.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

2024-02-30

EN RÉSOLU d'autoriser la réparation tel que soumis par JN Denis en y appliquant les comptes budgétaires appropriés pour le total des réparations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 RÉOLUTION POUR L'APPROBATION ET L'AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC;

ATTENDU que la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC;

ATTENDU que cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le Gouvernement;

ATTENDU qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC;

ATTENDU que la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente;

ATTENDU que le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie;

ATTENDU que la municipalité de Lingwick considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

ATTENDU que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

2024-02-31

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier
ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC ;

QUE le conseil autorise et **mandate** Monsieur le maire Robert Gladu et Monsieur Sylvain Drolet, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables ;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 DATE POUR LES ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT les dates des écocentres municipaux à Lingwick c'est fait l'an dernier soit fin mai et début octobre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal aimerait que les encombrants soient faits après nos écocentres;

EN CONSÉQUENCE

2024-02-32

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Hamel

EN RÉSOLU d'informer que les dates pour les encombrants pour Lingwick devra être fait entre la première semaine et la dernière semaine de mai soit après nos écocentres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 SUIVI DANS LE DOSSIER DE L'HABITATION

Monsieur le maire fait un résumé de ce dossier et des informations qui tournent autour de l'ensemble du dossier régional.

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR LA FERMETURE PARTIELLE DE L'ABRI PERMANENT

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet « PHASE 2 » pour la continuité des travaux, soit pour la fermeture partielle de l'abri permanent et l'installation de système sonore.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par la MRC pour le volet FRR2;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà reçu 80 % du montant de la subvention accordée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

2024-02-33

IL EST RÉSOLU de demander par invitation aux entrepreneurs suivants, Construction Simocam, Construction Picard et C.F.H. Construction selon le cahier de charges des soumissions pour la partie de travaux concernant la fermeture partielle de l'abri permanent. Le cahier de charge sera vérifié par les conseillers responsables au dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée et sera archivée.

16. Varia – Ouvert

16.1 REMERCIEMENTS – FADOQ SOUPER DU 27 JANVIER 2024

Lettre de remerciements de la part du conseil municipal à envoyer pour le souper du 27 janvier dernier par la FADOQ. Un gros bravo à l'organisation et surtout belle participation des citoyens. Encore un excellent travail fait par les bénévoles qui sont toujours au rendez-vous.

16.2 REMERCIEMENTS – MADAME PARADIS COMME BÉNÉVOLE D’EXCEPTION

Lettre de félicitations et de remerciements de la part du conseil municipal à madame Paradis qui fût nommé bénévole d’exception, soit le prix hommage Aïnés 2023, et cela, au niveau de l’Estrie.

Ajouter aussi un grand merci à Monsieur Marcel Langlois qui est un grand bénévole de Lingwick très présent et très impliqué dans les organismes et les activités de notre municipalité. Un grand rassembleur.

17. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune

18. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2024-02-34

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe de lever l’assemblée à 20 h 01.

Certificat de crédit numéro 2024-02-01

Je soussignée, Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l’approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu
Maire

Sylvain Drolet
Directeur général et greffier-trésorier